

LÉGISLATURE 2020 - 2025

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 13 DÉCEMBRE 2022

PRÉSENTS-ES

Mme

A. EPINEY, Présidente

M.

S. VENTRE, Vice-Président

M.

B. SCHOPFER, Secrétaire

Mmes

C. BAILLIF, M. PASCHE et A.-M. PUGIN

MM.

S. AGUET, F. CAL SUAREZ, C. HUBER F. MERLON et

R. PARTY

M.

P. BOUVIER, Maire

M.

X. BEUCHAT, Adjoint

EXCUSÉS-E

Mme

B. DESPLAND

MM

C. BRUNNER et P. MEYLAN

ABSENTE

Mme

J. PARACCHINI

Mme la Présidente ouvre la séance à 19h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 9 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 21 novembre 2022, **Mme la Présidente** demande si l'un-e des Conseillers-ères municipaux-ales à l'intention de faire opposition à la décision rendue le 16 novembre dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention complémentaire de CHF 5.36 millions à la Ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022.

Aucun-e Conseiller-ère municipal-e ne souhaite faire valoir son droit d'opposition. Il est donc pris acte de cette décision.



3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Borne d'accès - chemin de l'École

M. Beuchat annonce que l'installation de la borne du chemin de l'École (côté temple) est reportée à l'an prochain. En effet, bien que budgétée en 2022, il sera plus simple de faire son branchement suite à la mise en service, en avril 2023, du nouveau tableau électrique relatif aux panneaux solaires.

M. Cal Suarez rejoint la séance.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 17 NOVEMBRE 2022

Mme la Présidente passe la parole à M. Merlon, Président de la commission dès finances.

M. Merlon résume brièvement la séance et reste évidemment à disposition des Conseillers-ères municipaux-ales pour répondre à tout questionnement.

Le budget de fonctionnement 2023 présente des charges s'élevant à CHF 6'140'131.-- et des revenus à CHF 6'140'773.--, soit un excédent de revenus présumé de CHF 642.--.

Le résultat d'exploitation se monte à moins CHF 327'303.-- (excédent de charges) et le résultat financier à CHF 374'150.-- (intérêts, dividendes sur actions et revenu net des immeubles) pour un résultat opérationnel de CHF 46'847.-- et un résultat extraordinaire (amortissement complémentaire, subventions d'investissements FIDU) de CHF 46'205.--, d'où l'excédent de revenus de CHF 642.--.

La commission des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité la proposition de budget 2023.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

- M. Aguet souhaite savoir qui fixe le taux du centime additionnel.
- M. Bouvier explique que la commission des finances pourrait proposer de le baisser. Toutefois, l'impact sur les ménages est tellement infime en comparaison des importantes conséquences sur les investissements futurs, qu'il est préférable de le maintenir à ce taux. Il est à noter que les projets d'investissements ainsi que le fonctionnement de la Commune détermine celui-ci. Il se tient évidemment à disposition pour expliquer le calcul y relatif. Au besoin, le service des finances du Canton est également à disposition pour expliquer et montrer les calculs de projection.

Mme Pugin demande depuis combien de temps il s'élève à 51 centimes.

- **M.** Bouvier indique que cela fait de très nombreuses années. S'il était baissé, tout le système du calcul de la péréquation financière ainsi que son versement serait revu à la baisse, ce qui ne manquerait de pénaliser le budget dans sa globalité.
- M. Beuchat rappelle que la Commune a la capacité financière la plus faible et donc le centime additionnel le plus élevé du Canton.



Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui. Il est pris acte de cette décision.

b) Proposition relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui. Il est pris acte de cette décision.

c) Proposition relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui. Il est pris acte de cette décision.

M. Bouvier remercie sincèrement les Conseillers-ères municipaux-ales pour la confiance témoignée par ces votes ainsi que M. Beuchat pour son soutien et Mme Spencer pour son travail.

En effet, la péréquation ayant diminué de CHF 500'000.--, suite aux résultats positifs de ces dernières années, il a fallu retravailler les différentes positions du budget. Cependant, les revenus des personnes physiques ayant augmenté de CHF 140'000.-- par rapport à l'annonce de septembre 2022, cela a donné un peu d'air et permis, en prolongeant un maximum de projets et en les priorisant, d'accéder à toutes les demandes des commissions.

- M. Party demande pourquoi la péréquation était plus basse cette année.
- M. Bouvier explique que c'est l'effet des excédents exceptionnels des années précédentes qui influent sur le montant global de la péréquation.

Il conclut en se réjouissant de poursuivre cette même collaboration en 2023.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

Aucune communication, la séance initialement planifiée le 12 décembre ayant dû être reportée en janvier 2023.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.



c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Mme Epiney revient sur les événements qui se sont récemment succédé (Fête des sorcières, 1 million d'étoiles et Escalade) et remercie chaleureusement toutes les associations qui s'y sont investies. Elle remercie également **Mme Pasche** pour l'idée du calendrier de l'Avent qui semble être très apprécié.

Mme Epiney prend ensuite des nouvelles de « Toit pour tous » suite au départ de Mme Dubelly Hatinguais.

M. Beuchat informe le Conseil municipal que l'appartement prêté au-dessus du Café du Virage a été remis à la Commune afin de pouvoir débuter sa rénovation. En revanche, le logement au 59 route de Bellegarde est toujours confié à l'association. C'est elle qui gère les occupants, actuellement 3 familles selon le contrôle des habitants. Tant que le projet de l'oasis ne revêt pas un caractère concret, il n'est pas nécessaire de reprendre ces locaux, et ce d'autant plus que le bail est résiliable de mois en mois.

Mme Epiney demande ensuite si la gestion du P'tit Café a été reprise car le Café du Virage allant fermer pour les travaux, cela fera deux cafés sur trois qui seront clos.

M. Beuchat annonce que toutes les clés des locaux ont été récupérées et qu'un cahier des charges précis est en cours de rédaction afin d'éviter de reproduire la même erreur de gestion sur le long terme. Selon le professionnel qui le rédige, un gérant exploitant uniquement le P'tit Café ne peut pas réellement tourner.

Mme Epiney s'étonne et trouve cela paradoxal compte tenu du temps à investir pour son ouverture quotidienne (ou presque).

- M. Beuchat explique que le gérant d'un autre restaurant pourrait déléguer du personnel et ne pas tout faire tout seul. Il existe déjà une liste de potentiels repreneurs qui recevront le cahier des charges avec une demande de soumission de leurs offres à mi-janvier, afin d'être en mesure de rouvrir au printemps.
- M. Bouvier ajoute que le gérant du Café du Virage a gentiment accepté de rester jusqu'en juin 2023.

d) Commission des finances

Aucune communication.

e) Commission des relations publiques et de la communication

En l'absence de **Mme Despland**, **Mme Epiney** indique que le ChancyLien de Noël sera distribué le 21 décembre 2022 et que la commission planche déjà sur le prochain numéro.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

M. Huber signale que les travaux relatifs à la création de la butte aux hirondelles (route de bellegarde) ont débuté. Un observatoire ainsi qu'un panneau explicatif devraient être installés par le Canton.

g) Commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale et des alentours

Aucune communication.

Suite à certaines rumeurs, **Mme la Présidente** tient à rappeler que toutes et tous font partie d'un seul et même Conseil municipal, sans rattachement à un parti politique particulier et avec un seul but, œuvrer pour le bien de Chancy, ni plus ni moins.



Fête de l'Escalade

M. Ventre relaie que plusieurs personnes se sont étonnées de ne pas trouver le pain et le fromage gratuits, comme annoncé dans le tous-ménages.

Mme Noverraz présente ses excuses pour avoir oublié cet achat.

Location potentielle du carnotzet

Il est demandé si le carnotzet sera mis en location pour la population chancynoise.

M. Bouvier répond que la Commune dispose de passablement de locaux à louer en regard de sa taille et, alors qu'il est à peine terminé, ne considère pas sa location comme une priorité.

Maison des Associations

Suite à son intervention lors de la dernière séance, **M. Ventre** s'est rendu sur place avec **M. Meylan**, pour constater que l'escalier menant au local mis à disposition du GIAP au 2^e étage pouvait revêtir un potentiel danger pour les enfants.

- M. Bouvier revient sur l'historique des travaux, à savoir que le sol à l'étage a été prévu pour accueillir des bricolages et donc être facilement nettoyable. Ce n'est malheureusement qu'aujourd'hui, alors que les travaux de rénovation sont entièrement terminés, que l'éventuel problème de l'escalier est soulevé.
- M. Bouvier a donc proposé au GIAP la salle de réunion du rez-de-chaussée afin d'éviter les déplacements des enfants dans l'escalier et plus globalement avec des chaussures sales dans tout le bâtiment. M. Beuchat lui a alors fait remarquer que le sol n'était pas adéquat (parquet).

De fait, suite à une nouvelle proposition, M. Cadoux, responsable de secteur GIAP, a accepté de transformer l'actuelle salle de repos / bureau des animatrices sous les combles du parascolaire, en deuxième salle de bricolage et de transférer le bureau des animatrices dans la salle du rez-dechaussée de la Maison des Associations. Cela permettra par ailleurs aux animatrices d'avoir un lieu à l'écart si elles doivent recevoir des parents.

Repas de la Commune

- M. Cal Suarez s'inquiète de la non-organisation du repas de la Commune en faveur de ses partenaires en 2022.
- M. Bouvier le rassure et lui indique que le repas est planifié jeudi 16 février 2023. Le mois de novembre étant excessivement chargé pour tous, l'Exécutif a pris la décision, post Covid, de le déplacer au mois de février.

Route de Valleiry - comptage des véhicules

- M. Party déplore que le comptage des véhicules se fassent en hiver. En effet, au passage du chasse-neige, les fils sont arrachés ...
- **M. Bouvier** souligne par ailleurs que, selon les dernières statistiques et malgré toutes les mesures déjà appliquées, le trafic n'a pas diminué conformément aux engagements de la lettre d'intention pour réduire la circulation aux petites douanes.
- **M.** Schopfer relève qu'alors que le temps au vert diminue, de plus en plus de voitures passent. Il est donc probable que les automobilistes grillent le feu, sachant qu'il n'y a ni obstacle, ni travaux.
- M. Party ajoute que lorsqu'il a déneigé, à 5h25, alors que la barrière est fermée jusqu'à 6h00, déjà une quinzaine de voitures attendaient. Il se demande si l'ouverture est réellement aléatoire ou systématiquement avant 6h00.
- M. Bouvier lui confirme qu'elle est aléatoire et que sa fréquence est contrôlée par le secrétariat.



Route de Chancy - Croisée Passeiry / Athenaz

M. Ventre souhaite qu'un radar mobile soit demandé car la zone 60km/h n'est pas respectée.

Poste d'Adjoint

Si l'Exécutif reste neutre quant aux candidats qui souhaitent se présenter, **M. Bouvier** tient à préciser certains points relatifs au poste d'Adjoint.

Il s'agit d'un poste qui requiert du bon sens et de la disponibilité. En effet, le ou la candidate doit savoir que remplir cette mission prend du temps.

M. Bouvier a en effet été Adjoint en charge de ce dicastère (affaires sociales) pendant 8 ans et sait combien c'est contraignant et exigeant. Beaucoup de temps à investir pour des résultats qui ne sont pas forcément tangibles, contrairement à un immeuble qui se construit par exemple. Il n'existe pas d'école, pas de formation, et il y a passablement de dossiers à étudier, sans que le ou la candidate puisse bénéficier d'un accompagnement. Il cite les 17 séances auxquelles il a assisté le soir ou en journée, depuis le départ de Mme Dubelly Hatinguais, fin octobre 2022.

Dans ce rôle, il est nécessaire d'assister aux séances et AG des associations et/ou institutions afin que la Commune soit représentée. Il cite entre autres et de façon non exhaustive, Pro Senectute, le Jardin Robinson, le Groupement Sportif de Chancy, l'Hospice général, OSEO, FASe, GIAP ... etc. ainsi que les réunions mensuelles de l'ACG à Carouge et celles du Canton, à midi ou le soir.

L'organisation des différentes manifestations villageoises nécessitent également des séances de préparation. Si certes Mme Noverraz filtre et « débroussaille » une bonne partie, il est évident que la décision finale revient à l'Exécutif (choix de la sortie des Aînés, mérites chancynois ...).

L'Adjoint en charge de ce dicastère a également à sa charge la partie communication du développement durable alors que **M. Beuchat** est responsable du côté technique.

Chaque lundi, la séance exécutive a lieu de 13h15 à 15h00. **M. Bouvier** s'occupe en sus de la partie technique le matin avec le service des extérieurs.

M. Ventre ne voit pas l'intérêt de cette intervention vu que les deux candidats sont connus, que le dépôt des listes est clos, et regrette d'ailleurs qu'ils ne soient pas tous deux présents pour entendre ce qui vient d'être dit. Il tient en outre à relever qu'à part tout cela, il est primordial que le ou la candidate ait la fibre sociale.

Mme la Présidente lève la séance à 19h55.

La Présidente du Conseil municipal

Aurélie Epiney

Le Secrétair du Conseil municipal Boris Schopfer

Bons Schopler

La Secrétaire Joëlle Noverraz